



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 septembre 2019

N° 2019-564

### Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET  
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
M. Pierre LOTHaire à Mme Cécile BARRIERE  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

#### **EXCUSE(S) :**

M. Fabien ROBERT.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 10h45  
M. Marik FETOUEH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25  
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 septembre 2019</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<b>N° 2019-564</b>

---

**Gradignan - Cours du Général de Gaulle (secteur sud) de la rue de la Libération à la route de Pessac :  
Projet de requalification générale - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation - Décision**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **I Le contexte du projet**

Conformément à la fiche action C041920089 du contrat de co-développement 2018-2020, intitulée « aménagement du cours du Général de Gaulle (secteur sud) – dernière phase de travaux », et par délibération n° 2019-35 en date du 25 janvier 2019, notre établissement a validé les modalités d'ouverture et de clôture de la concertation réglementaire.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme qui fait obligation de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Le principe d'aménagement du projet du cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et l'avenue de la Libération, proposé à la présente concertation consiste à :

- Réduire la largeur de chaussée bidirectionnelle de 7,5 m à 6m en approche du centre-ville,
  - Réaliser une voie verte de 3,00 m de large, réservée aux déplacements non motorisés, telles que les piétons et les vélos, coté Est,
  - Réaliser un trottoir confortable et accessible aux personnes à mobilité réduite, côté Ouest,
  - Mettre aux normes les arrêts sur chaussée des véhicules de transport collectif,
- Etendre le centre-ville jusqu'à la rue du professeur Bernard, dans sa géométrie et dans une palette de matériaux de surface similaire afin de constituer un paysage urbain harmonieux, identitaire et apaisé (zone 30),
- Créer deux zones de stationnements en lincoln en fonction de prospects plus larges sans impacter les stationnements existants privés,
- Proposer que la voie verte longeant le cours structurant conserve la priorité au niveau du trottoir avec les voies secondaires. Des plateaux à chaque traversée de voie secondaire seront aménagés pour que les modes doux deviennent prioritaires.
- Aménager deux plateaux surélevés pour modérer la vitesse et offrir de la sécurité et du confort aux modes doux en traversée du cours du Général de Gaulle.
  - Mise en valeur du site classé du prieuré de Cayac est préservée et les accès au Parc Saint Albe par la rue des chartreux et à la liaison cyclable par la passerelle vers Poumey sont aussi valorisés.

Pour rappel, Bordeaux Métropole souhaite que le projet de réaménagement réponde aux objectifs suivants :

- Favoriser la cohabitation des fonctions circulatoires intercommunales de forte intensité (véhicules lourds et légers, transports en commun, cycles) et en assurer la compatibilité avec les pratiques riveraines ;
- Favoriser et sécuriser les circulations douces ;
- Calibrer les chaussées pour une vitesse modérée et une économie de l'espace ;
- Résorber les effets de coupure, fréquence et sécurisation des franchissements ;
- Veiller à un juste équilibrage des largeurs de trottoirs (usages et valorisation des fronts bâties), proportionnellement à l'emprise de l'espace public ;
- Promouvoir par séquences cohérentes, la continuité des aménagements de l'espace public, vecteur d'une identité d'itinéraire ;
- Introduire la composante végétale (alignement, jalonnements) pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent ;
- Prévoir en partie courante les emprises nécessaires aux mouvements (tourne à gauche, implantation de la signalisation routière) en fonction des besoins ;
- Assurer la performance des transports publics ;
- Veiller à un juste coût du projet et prendre en compte l'existant.

Le coût global du projet est évalué à 2,3 Millions d'euros (valeur janvier 2019).

## **II Déroulement de la concertation**

La concertation s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2019, après publication de l'avis dans la presse locale (journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeauxmetropole.fr](http://www.participation.bordeauxmetropole.fr)).

La clôture de la concertation a également été annoncée par voie de presse (Journal Sud-Ouest) et publiée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération précitée du 25 janvier 2019, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Gradignan et sous différentes formes complémentaires :

- un dossier et un registre ont été mis à disposition du public en mairie de Gradignan et dans les locaux du Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole. Il était composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude technique Voirie et réseaux divers (VRD) en cours. Le public pouvait être reçu aux jours et heures d'ouverture des services.

- le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)), comprenant les mêmes éléments que les dossiers papier précités, a permis de mettre à disposition du public l'ensemble des documents d'information sur le projet et d'informer le public sur le calendrier de la concertation au fur et à mesure de son avancée. Le site de la participation permettait également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou réactions via un registre électronique.

### **- La tenue d'une réunion publique**

Le 3 mai 2019, une réunion publique a été organisée afin de rappeler aux habitants le dispositif de concertation et d'exposer les objectifs et enjeux du projet, les études préliminaires, le calendrier et aborder les conditions d'exploitations. Le diaporama présenté lors de cette réunion a été versé aux dossiers le 16 mai 2019.

Le public a été informé de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication le 11 avril 2019 sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole,
- le dépôt dans les boîtes aux lettres de courriers d'invitations non nominatifs à l'ensemble des riverains du secteur (une centaine environ).

Cette réunion publique a rassemblé 35 personnes environ dont une majorité d'habitants riverains et deux représentants de l'association vélo-cité.

## **III Bilan de la concertation**

Les dossiers avec registres de concertation, mis à la disposition du public, à la mairie de Gradignan, au pôle territorial Sud de Bordeaux-Métropole ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux-métropole, font état au total de cinq (5) observations :

- Cinq contributions déposées sur le site [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) sous forme de

message « post »

- Aucune observation sur les registres déposés à la mairie de Gradignan et au pôle territorial sud de Bordeaux- métropole.

Globalement, si le faible nombre de contributions déposées doit faire relativiser la représentativité des positions exprimées, les contributions écrites et les prises de parole lors de la réunion publique ont exprimé de la satisfaction pour le projet présenté. D'une manière synthétique, les observations écrites par le public porte sur :

- L'affirmation du besoin d'une requalification de la zone d'étude et le parti d'aménagement proposé, jugé « *intéressant* » sur ses principes de composition.
- Le besoin de favoriser et de protéger les circulations douces, du stationnement sauvage des véhicules motorisés,

Une demande de visuel a aussi été exprimée dans une contribution. Le diaporama présenté en réunion publique répond à cette demande en offrant des vues en perspective de l'aménagement proposé.

Trois contributions font également mention de préoccupations diverses sur des voies en dehors de l'emprise d'étude mais sans lien avec la concertation : Place Roumégoux, Cours du Général de Gaulle à l'intersection avec la route de Léognan, Route de Léognan à l'intersection avec la rue de Laurenzane.

Pour ces raisons, Bordeaux Métropole en lien avec la ville de Gradignan entend maintenir le parti d'aménagement proposé avec des ajustements afin d'optimiser le projet notamment en matière de sécurisation des modes doux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 relatif aux compétences des métropoles,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme notamment l'article L.300-2,

**VU** la délibération sur les modalités d'ouverture et de clôture de la concertation préalable n°2019-35 en date du 25 janvier 2019,

**VU** les contributions déposées et écrites dans les registres de concertation et sur la plateforme internet dédiée,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération n°2019-35 du 25 janvier 2019 et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.

**Article 2** : d'approuver la décision de faire et les caractéristiques principales du projet.

**Article 3** : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

**REÇU EN PRÉFECTURE LE :**  
**2 OCTOBRE 2019**

Pour expédition conforme,  
le Vice-président,

**PUBLIÉ LE :**  
**2 OCTOBRE 2019**

Monsieur Patrick PUJOL